

Réunion du 14 novembre 2003

Participants : M. Michel REPELIN (Vice-Président du Grand Lyon - Président du SPIRAL AIR)
Mmes Marie-France BENASSY (Centre de Recherches TOTAL Solaize), Béatrice BESANÇON (Préfecture – SIDPC), Isabelle BIELLI (Grand Lyon - Mission Ecologie), Valérie FORMISYN (DDASS 69 – Hygiène Publique), Isabelle MONTAG (conseillère municipale Saint Fons), Véronique STARC (UIC Rhône-Alpes / APORA),
MM. Pascal BEADES (ALPOLAIR), Gérard BERNE (DRIRE Rhône-Alpes - secrétariat du SPIRAL), Jean-François BOSSUAT (DRIRE Rhône-Alpes – GS 69), Jean-Marie BOUILLOT (DRIRE Rhône-Alpes – DEN), Frédéric BOUVIER (COPARLY), Thomas de CHARENTENAY, Pierre GAGNEUX (CIL Etats-Unis), Yves GUITTON (UIC Rhône-Alpes), Romain HABEAU (DDASS 69), Ernest HERNANDEZ (Service Environnement de Vénissieux), Eric LEFEVRE (DRIRE Rhône-Alpes – GS 69), Philippe RITTER (Ville de Lyon - Ecologie Urbaine), Edmond THIBAUT (raffinerie TOTAL Feyzin), Jean VILLIEN (Grand Lyon - Mission Ecologie)

M. REPELIN ouvre la séance en souhaitant la bienvenue au nouveau membre du SPIRAL AIR : M. Thomas de CHARENTENAY ; celui-ci a souhaité participer aux travaux du groupe en tant que personne très sensible aux problèmes de pollution atmosphérique, ce qui, depuis l'épisode du 16 mai 2002, l'avait motivé à créer un site internet dont il a consenti à céder le nom de domaine « Respiralyon » au SPIRAL AIR. Un tour de table de présentation est réalisé. *A la demande des participants, la liste actualisée des membres du SPIRAL AIR sera jointe au compte rendu.*

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 22 septembre 2003

Mme STARC souhaite que la modification suivante soit apportée sur le point concernant la participation des industriels au financement du réseau de nez : «... il faudra consulter les industriels à ce sujet » et non pas l'APORA (p 5 - Financement du réseau de nez – 7^{ième} paragraphe)

M. BOUVIER préfère que le terme « orientations techniques » soit utilisé à la place de « cahier des charges » (p 5 – Financement du réseau de nez – 8^{ième} paragraphe)

A l'exception de ces observations, le compte rendu de la réunion du 22 septembre 2003 est approuvé.

2. Conférence de presse de lancement de l'opération RESPIRALYON

M. REPELIN annonce que la conférence de presse de lancement de l'opération RESPIRALYON se tiendra le lundi 24 novembre 2003, à 12 h, à la communauté urbaine de

Lyon. Elle sera co-présidée par M. Michel BESSE¹, Préfet du Rhône, M. Gérard COLLOMB, président du Grand Lyon, et M. Michel REPELIN, président du SPIRAL AIR.
Concernant le contenu des discours :

M. BERNE proposera des éléments d'intervention au Préfet, qui partiront du constat de la préoccupation des français et habitants du Grand Lyon concernant la pollution de l'air puis traiteront du rôle de l'Etat dans ce domaine (politique de réduction des émissions dans les secteurs d'activité, Plan Régional pour la Qualité de l'Air, Plan de Protection de l'Atmosphère), de l'épisode olfactif du 16 mai 2002 (bilan et actions engagées consécutivement par la préfecture, mission confiée au SPIRAL AIR), des objectifs de la démarche du SPIRAL AIR sur les nuisances olfactives (attentes, intérêts d'une action partenariale).

M. REPELIN indique avoir communiqué au cabinet les grandes lignes du discours de M. COLLOMB, qui seront : la perception des habitants de l'agglomération lyonnaise sur la qualité de l'air – politique et actions du Grand Lyon pour la qualité de l'air dans un souci de développement durable (travaux sur l'usine d'incinération de Gerland, la station d'épuration de Pierre Bénite ; politique en faveur du développement des transports en commun, Plan de développement des Modes Doux) – participation du Grand Lyon aux travaux d'instances partenariales œuvrant pour la qualité de l'air (COPARLY, SPIRAL AIR) en collaboration avec l'Etat, notamment.

M. REPELIN présentera pour sa part le dispositif RESPIRALYON : objectifs, actions, acteurs.

M. BERNE indique que seront invités à la conférence des représentants de l'appa et du COPARLY (maîtres d'œuvre), et des industriels (co-financeur).

M. GUITTON souligne que les orientations et actions décidées dans le cadre du SPIRAL AIR seraient à valider par la commission permanente qu'il conviendrait donc de réunir rapidement. Il serait aussi bienvenue d'inviter ses membres à la conférence de presse.

3. Etat d'avancement de l'opération RESPIRALYON

3.1 Identification visuelle de l'opération RESPIRALYON

Parmi les différentes propositions d'illustrations réalisées par le dessinateur choisi pour produire l'identification visuelle du dispositif RESPIRALYON, la version présentée aux membres du SPIRAL AIR est celle recommandée et retenue par la communication externe du Grand Lyon (personnage adossé à une main qui limite la progression d'effluves malodorantes) pour les raisons suivantes : donner un message clair et compréhensif sur l'objet (les nuisances olfactives) et la finalité de RESPIRALYON (agir pour réduire ces nuisances) selon une approche dynamique affrontant le problème et montrant la volonté d'action.

Le comité de pilotage a pour sa part préféré une autre proposition (personnage à sa fenêtre) qu'il a jugé moins irréaliste dans son approche (montrer les nuisances olfactives presque stoppées ne correspondrait pas à la réalité des possibilités qui sont plutôt du domaine de la réduction) mais aussi plus positif et attractif.

Face à la désapprobation des membres du SPIRAL AIR sur la proposition présentée, un vote sur les différentes illustrations a été réalisé parmi les personnes présentes, dont il est ressorti que 16 voix sur 21 choisissaient le visuel avec le personnage à sa fenêtre.

¹ Le Préfet du Rhône a finalement été représenté par M. Marc CAFFET, directeur de la DRIRE Rhône-Alpes.

M. REPPÉLIN stipule qu'il présentera ce choix et le résultat du vote au cabinet de M. Gérard COLLOMB pour en obtenir validation.

3.2 Mise en place d'un réseau de nez sur le territoire de l'agglomération lyonnaise

M. RITTER dresse les grandes lignes de l'organisation générale de la mise en place du réseau de nez, récapitulées ci-dessous :

- Le recrutement des volontaires souhaitant participer au réseau de nez sera réalisé en accord avec un maillage du territoire du Grand Lyon densifiant certaines zones en fonction de la densité de population, de la proximité de sources potentielles de nuisances olfactives et des signalements recueillis sur les odeurs. Il sera lancé lors de la conférence de presse au cours de laquelle il sera donc fait appel aux populations.
- Les critères de sélection des candidatures seront géographiques pour être conformes au maillage, mais aussi relatifs, à la sédentarité, à la capacité estimée par le recruteur de s'intégrer dans un système important et de répondre chaque jour, à la « normalité » olfactive qui sera testée par le laboratoire d'olfactométrie de l'université Lyon 1, afin d'éliminer du système les nez inaptes pour cause d'hypersensibilité ou d'anosmie.
- L'objectif est de recruter à partir du 24 novembre (un numéro vert sera prêt dès cette date) afin que le système fonctionne vers la fin du premier trimestre 2004 et donne ses premiers résultats au deuxième trimestre 2004.
- La mission des nez du réseau consistera à consigner quotidiennement l'information sur toute odeur anormale qu'ils auraient perçues. Les informations seront acheminées à l'appa puis retransmises à Coparly.
- Le réseau fera l'objet d'un suivi dans le cadre d'une maintenance permanente qui consistera à s'assurer des rendus des nez, à détecter les nez donnant des informations non valides et à maintenir l'effectif des nez, malgré les causes multiples de fluctuation potentielles : maladie, déménagement, abandon,....
- Pour que les résultats soient intéressants, il est nécessaire de travailler sur un temps minimum ce qui soulève le problème du maintien de la motivation des nez, difficulté principale du système. Le principe d'une rémunération monétaire ayant été proscrit, différents outils de motivation seront déterminés pour l'année 2004 et adaptés au panel de nez recrutés (bulletin de liaison, visite d'installations industrielles, d'administrations, semaine du goût, porte clé ...). L'année 2003 sera consacrée à la « publicité » initiale pour susciter des vocations et sélectionner les nez.
- Quatre réunions sont prévues en 2004 dans des endroits différents de l'agglomération pour informer et sélectionner les nez du réseau parmi les volontaires s'étant proposés, ce qui nécessite qu'à ce moment tout le système soit fonctionnel.
- Compte tenu du manque de références sur le fonctionnement d'un réseau de nez de cette ampleur et avec des contraintes de consignations quotidiennes, on s'autorise à évoluer et à adapter le système en cours de progression.
- En cas de situation olfactive « anormale », les nez devront avoir la possibilité de saisir les pompiers pour permettre au système de s'exprimer et, inversement, les nez pourront aussi être sollicités.

M. HERNANDEZ indique que les nez volontaires qui se sont manifestés sur la commune de Vénissieux attendent qu'il y ait un retour des résultats du réseau, et souhaite donc que la communication y réponde.

M. BOUVIER rappelle que le Préfet avait souhaité que les données d'interprétation soient exploitées par le Coparly. Pour 2003, un portail internet sur les odeurs est mis en place ; il présente le dispositif RESPIRALYON et offrira la possibilité aux nez du réseau de saisir directement leurs consignations. Un accès sécurisé sera donné aux membres du SPIRAL AIR, tandis qu'une interface reliée à une base de données sera réservée à l'appa.

3.3 Enregistrement centralisé des signalements d'odeurs²

M. REPELIN rappelle que le Préfet a confié au SPIRAL AIR la mission de mettre en place un enregistrement centralisé des signalements d'odeur².

En réponse à Mme BESANÇON qui souligne que le cas des plaintes² reçues par les différentes instances serait aussi à considérer pour trouver un moyen de les recentrer avec un mode d'instruction, M. BOUVIER indique que la fiche odeur³ réalisée par le SPIRAL sera mise sur le portail internet, et pourra être remplie en ligne ou téléchargée. Le portail permettra de centraliser les signalements d'odeurs et de les analyser, ce qui constituera ainsi une source de données complémentaire à celles du réseau de nez.

3.4 Dispositif de gestion d'une crise olfactive : résultats du test de prélèvement d'atmosphère odorante réalisé

M. REPELIN rappelle qu'après l'important épisode olfactif du 16 mai 2002, le Préfet a mis en place une première procédure de gestion de crise qui prend en compte le nombre d'appels reçus par les pompiers pour les envoyer sur place : à partir de cinq appels téléphoniques la nuit et dix le jour ; il confirme également que dans le cadre du dispositif RESPIRALYON, le SPIRAL AIR s'est orienté vers des prélèvements d'atmosphère odorante (mais avec des matériels de prélèvement et d'analyse plus performants que ceux actuellement utilisés) pour déterminer si des informations pertinentes pourraient en être retirées en cas de crise olfactive.

Mme BENASSY présente le protocole des tests de prélèvements d'atmosphère odorante réalisés et les résultats :

- Les prélèvements ont été réalisés par Coparly en 4 sites différents sur différents supports fournis par le laboratoire CARSO, le matériel de prélèvement (pompes) ayant été prêté par le Cres (*cf. documents intégrés dans le dossier de séance*).
- L'objectif était de déterminer si des prélèvements permettraient d'apporter des réponses aux plaignants et de disposer aussi d'outils sur l'aspect sanitaire. L'idée était donc de savoir sur quels adsorbants travailler et de voir si on repérait des molécules.
- Les résultats des tests ne permettent pas actuellement de tirer des conclusions, notamment sur la caractérisation des odeurs, car la correspondance « molécules identifiées par l'analyse » et « odeurs perçues par les personnes ayant prélevé » n'est pas réalisable.
- Des informations manquant, le protocole du test serait à affiner.

M. BOUVIER ajoute que les prélèvements n'ont été réalisés, ni dans des conditions d'odeur importante, ni dans des conditions atmosphériques aussi insatisfaisantes que cela pourrait l'être. Les résultats révèlent néanmoins la présence de molécules, certaines différentes entre les sites, mais il manque certains composés, soufrés et hallogénés. A titre de comparaison, des prélèvements réalisés sur Grenoble avaient révélés d'autres composés.

M. REPELIN souligne néanmoins que de nombreux COV ont été mis en évidence.

Mme BENASSY conclue en rappelant que ce premier test visait à voir si ce type de méthode de prélèvement et d'analyse pouvait apporter quelque chose. La réponse est positive, mais il est nécessaire de poursuivre la prospection par des analyses complémentaires avant

² Le terme de « plainte » employé jusqu'à présent ayant une valeur et implication juridique que l'action de centralisation engagée par le SPIRAL AIR n'a pas pour compétence et légitimité d'assurer, le comité de pilotage a décidé de le remplacer par le terme « signalement d'odeur ». Cette décision a été validée par la Préfecture.

³ Le comité de pilotage a choisi de nommer la fiche odeur « formulaire de signalement d'odeur ».

d'envisager toute utilisation sur site par les pompiers en cas de crise olfactive.

Mme BESANÇON s'enquiert de ce qui est envisagé en cas de crise olfactive et si le schéma de gestion de crise est à modifier.

M. BERNE indique qu'il était prévu de faire un protocole au vu des résultats des tests de prélèvement ; il confirme que les tests se révélant intéressants, on s'oriente en cas de crise vers des prélèvements plutôt que vers la constitution et mise en œuvre d'un panel de nez experts comme cela avait été également envisagé.

M. REPELIN suggère de faire une réunion avec le Colonel DELAIGUE, directeur du SDIS, pour travailler sur le protocole de gestion de crise.

3.5 Financement de l'opération RESPIRALYON

M. BERNE indique que le budget pour 2003, d'un montant de 45 000 euros, se décompose en 31 150 euros pour l'appa et 13 850 euros pour le Coparly (*cf. document joint au dossier de séance*). Financé par le Grand Lyon, il permettra les premiers travaux de l'appa et du Coparly. Par contre, les tests de prélèvement d'atmosphère odorante ont été financés sur les crédits du SPIRAL (crédit DRIRE délégués par le MEDD).

Pour l'année 2004, les prévisions de l'appa et du Coparly sont respectivement de 90 400 euros et 20 000 euros, auxquels il faudra ajouter les coûts des prélèvements et analyses d'atmosphères odorantes (dont achats de sacs et tubes), évalués en première approximation à 10 000 euros, et de communication sur RESPIRALYON (édition de plaquettes, affiches) estimés à 15 000 euros.

Par conséquent, le budget prévisionnel pour 2004 s'élèverait à 135 400 euros.

M. REPELIN souligne qu'on anticipe dans le budget en prévoyant une provision pour d'éventuelles crises olfactives. Mais l'acquisition par le Coparly, grâce à l'investissement du Grand Lyon, d'un appareil de mesure des COV pourrait, par ailleurs, avoir des incidences sur les tests de prélèvements voire orienter sur des tests innovateurs (nez artificiels,...).

M. BERNE rappelle que l'Etat et le Grand Lyon ont respectivement prévu d'engager en 2004 45 000 et 40 000 euros. Par conséquent, environ 50 000 euros manquent d'ores et déjà.

M. GUITTON indique avoir écrit aux représentants des entreprises (APORA, UIC Rhône-Alpes, Gil-Medef, CCI de Lyon) pour les informer de l'opération et de son coût sur la base de la première estimation de budget annuel produite par l'appa en juin 2003 qui s'élevait à 90 000 euros pour l'ensemble de l'opération réseau de nez (mise en place, animation, suivi et exploitation des données). Il mentionne que, sur le principe, il faut une participation du côté industriel qui pourrait être imaginée à hauteur de 40 000 euros ; cependant, cette participation financière reste à discuter et décider. D'autre part, l'estimation budgétaire, comme cela se fait dans les industries, serait à réduire. En outre, il souligne que la difficulté sera de faire vivre l'opération chaque année.

4. Un 4^{ième} axe d'action de l'opération RESPIRALYON

M. BERNE indique qu'il serait nécessaire pour présenter publiquement le dispositif RESPIRALYON de pouvoir disposer d'éléments sur les actions mises en place ou programmées par les industries connues comme génératrices de nuisances olfactives, notamment pour la conférence de presse du 24 novembre 2003.

M. RITTER abonde dans ce sens en rappelant que l'image de l'agglomération lyonnaise se résume trop souvent à « cela sent mauvais et rien n'est fait » ; aussi est-il important de montrer à la population la volonté d'agir et les actions engagées.

M. GUITTON indique que les engagements de progrès de la Chimie font l'objet de communications tous les ans. Les actions qui concernent aussi bien les odeurs que les fumées, les aspects des sites, les communications de proximité, etc, sont répertoriées sur le site internet de l'UIC. Un inventaire complet des actions entreprises depuis le début de la mise en œuvre du principe des engagements de progrès, ainsi que des 10 ans d'exercices d'évaluation par un panel de riverains autour des sites, a été transmis au SPIRAL.

M. BERNE rappelle l'idée de réaliser une étude de faisabilité d'utilisation de nez électroniques ciblée sur l'agglomération lyonnaise côté station d'épuration et partie industrielle. L'objectif serait de recueillir des éléments qualitatifs et quantitatifs plus précis, mais aussi et surtout de pouvoir alerter les sites qui ne se rendent pas toujours compte instantanément de ce qu'ils émettent en terme d'odeur.

Mme BENASSY rapporte avoir rencontré différents fournisseurs de nez électroniques qui sont actuellement des outils expérimentaux appliqués sur des installations industrielles simples. La société canadienne Odotech a pour l'instant installé des nez électroniques dans des installations de déchets et au niveau de la station d'épuration des eaux usées de Montréal, le cas des sites industriels en est au stade de l'étude de faisabilité. Le problème à Lyon est l'intrication des différentes sources de nuisances olfactives. Cependant, il serait intéressant d'envisager ce qui pourrait être étudié dans cette voie.

M. REPELIN indique être d'accord pour mettre en place un nez électronique au niveau de la station d'épuration de Pierre-Bénite, un gros investissement ayant été réalisé qui devrait résoudre les problèmes de nuisances. Aussi, un nouveau système pourrait être lancé dans six mois/un an pour vérifier l'efficacité des modifications réalisées. A cet effet, les personnes suivantes seraient à consulter : M. CAVIGLIA, directeur de la direction de l'eau du Grand Lyon, Mme ELMALAN, vice-présidente du Grand Lyon chargée de l'eau et de l'assainissement, maire de Pierre-Bénite.

5. Questions diverses

- . M. de CHARENTENAY souligne qu'une analogie avec les problèmes de financement rencontrés par les réseaux de surveillance de la grippe où des groupes pharmaceutiques participent au titre du mécénat, avec comme espoir et intérêt à moyen terme de déboucher sur des contrats, lui fait penser qu'il manque peut-être dans les financeurs du dispositif RESPIRALYON ceux qui commercialisent des matériels de protection ou d'analyse.
- . En réponse à M. BERNE proposant qu'un représentant de la CIRE (Cellule interrégionale d'épidémiologie) soit intégré au SPIRAL AIR pour apporter une compétence sur l'aspect sanitaire, Mme FORMISYN propose de consulter la CIRE à cet effet.

Aucune autre question ou remarque n'étant soulevée, la réunion est close. La prochaine réunion du SPIRAL AIR aura lieu le :

Vendredi 23 janvier 2004 à 9h30
au Groupe de Subdivisions du Rhône – DRIRE Rhône-Alpes
(2^e étage)
63, avenue Roger Salengro
69100 VILLEURBANNE